

Le RUSÉ



Special
CONSEIL

www.leruse.fr

Journal impertinent, insolent et humoristique
du Réseau Unitaire Social et Ecologique

ruse62@yahoo.fr

Conseil municipal : vous n'y étiez pas, vous avez raté ça...

Probablement en avez-vous déjà entendu parler, la presse locale ayant repris l'affaire, le dernier conseil municipal a été particulièrement « chaud ».

Directement en cause, l'attitude du Maire de Calais, madame Natacha Bouchart, qui entend priver l'opposition de son droit à la parole, s'exprime comme un « Chartier », incite à la violence.

Un conseil qui avait pourtant démarré tranquillement et qui devait permettre l'examen de 57 délibérations.

Comme à l'habitude la séance était introduite par une assommante déclaration du maire sur tout ce que la mairie a, entend, aurait voulu réaliser.

De l'écoquartier Descartes, en passant par la fermeture du camping municipal, pour faire un passage sur l'exonération des droits de terrasses pour les hôteliers restaurateurs de Calais-Nord, pour nous annoncer l'arrivée d'une subvention d'Etat... nous refaire le coup de Spyland, nous rappeler le changement de la chaudière... A ce rythme, dans quelques mois, même le changement d'une nouvelle clinche ou la distribution du papier de toilette dans les écoles nous seront imposés.

A la suite de ce propos, le maire proposa d'ajouter des délibérations rectifiées. Jacky Hénin fit alors simplement remarquer que cela n'était pas conforme à la loi. (Celle-ci précise que les documents préparatoires à un conseil municipal doivent parvenir 5 jours francs avant le conseil à chaque conseiller). En conséquence, il vota contre la modification de la délibération proposant de voter une nouvelle avance de trésorerie à la Stella Volley-Ball.

Première véritable délibération, la communication du maire n°2 relative à l'annonce que prochainement le conseil municipal devrait probablement délibérer sur la rénovation du site de l'ancien camping municipal. Une délibération qui amena la première intervention de Jacky Hénin.

« Vous nous présentez une communication aux fins de nous demander de prendre acte, de ce que nous savons déjà. Nous vivons vraiment un monde formidable. »

Par contre, sur ce que nous aimerions savoir, comme la population d'ailleurs, pas un mot. Quid de la perte comptable enregistrée avec la destruction à venir du camping actuel ? Quid du coût prévisionnel des travaux que vous nous définissez succinctement ce soir ? Quid du montant prévisionnel du futur palais des congrès ? Quid du coût de gestion de ce futur équipement ?

Autant de questions qui interrogent la communauté calaisienne, et c'est normal puisque nous sommes ici sur une échelle de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Contraints d'aller à la pêche aux informations, nous souhaiterions que vous puissiez valider ou invalider les chiffres qui circulent actuellement. 10 millions d'euros pour les travaux concernés par cette communication. 50 millions d'euros pour le palais des congrès. Un partenariat public privé de 5,3 millions d'euros par an pendant 20 ans pour le palais des congrès, soit une enveloppe de 50 millions d'euros hors construction.

Evidemment tous ces chiffres ne sont que bruits qui courent. C'est pourquoi nous souhaiterions des précisions de votre part et de la part de vos adjoints

engagés dans ce dossier. ».

En réponse madame le maire commença par dire : « nous ne sommes pas Dieu... ». Ça commençait fort. Elle consentit à nous présenter le chiffre de 10 millions d'euros pour le réaménagement, chiffre auquel il faut ajouter les frais de la maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux d'études...). Les chiffres relatifs au palais des congrès seraient présentés en fin de séance, et les discussions sur ce sujet interviendraient en janvier prochain et au moment du budget.

Seconde délibération à faire l'objet d'un questionnement, la délibération du maire n°4 relative à la vente de logements individuels par l'OPHLM. « Votre projet de délibération m'amène à vous demander, après avoir consulté le dossier, d'apporter deux précisions :

- pouvez-vous me confirmer, comme la rédaction de votre projet le laisse entendre, que la vente de ces logements (exclusivement individuels), est réservée aux locataires occupants, aux locataires de l'OPH de Calais titulaires d'un contrat de location d'un autre logement. Rien dans le dossier ne permet de répondre à cette question.

- compte-tenu des informations circulant sur la vente des logements notamment sur des réseaux sociaux, il apparaît que les prix de vente de ces logements seraient sous le prix du marché, ce qui, concernant la vente à ses locataires, n'est pas en soit choquant, mais nécessite que des mesures anti spéculatives soient prises.

- pouvez-vous, par ailleurs, me confirmer que ces ventes seront assorties de clauses telles que :

Suite p 2

JOYEUX NOËL MALGRÉ L'AUSTÉRITÉ...



Cérémonie des vœux

de la section calaisienne
du PCF

**Le jeudi 10 janvier 2013
à 18 h 30
Salle du Minck à Calais**

en présence d'Eric Bocquet,
Maire de Marquillies
Sénateur du Nord
Rapporteur au Sénat de la Commission d'enquête sur
l'évasion fiscale

et de Jacky Hénin,
membre du Conseil national du PCF,
Député au Parlement européen,
conseiller municipal de Calais

On le note

Trêve des confiseurs oblige, vous ne retrouverez pas votre Rusé préféré le week-end prochain. Quelques jours de repos bien mérités ne feront de mal à personne. Toute l'équipe vous donne donc rendez-vous le 7 janvier pour un nouveau numéro. D'ici là nous vous souhaitons de passer un très bon réveillon. A l'année prochaine...



Les ASPV sur la sellette

C'est une délibération anodine concernant le non-respect des délais par la société informatique ayant contractualisé avec la ville pour les programmes relatifs aux ressources humaines qui allait enflammer les débats. Après une présentation rapide des faits par le rapporteur, Jacky Hénin pris la parole : « Une société, remporte un marché et s'engage à fournir un certain nombre de prestations pour la date de mai 2011. Sur les tâches vraiment basiques, elle n'a rencontré aucune difficulté. Heureusement, car nous aurions alors pu nous interroger sur les capacités ou incapacités de ladite société. Les principaux modules : dossier des agents et gestion du temps, font l'objet d'un constat de carence. Au terme du marché, la ville de Calais peut contractuellement réclamer la somme de 169 200 euros d'indemnités. C'est dans ce cadre, qu'un premier titre de recette de 65 550 euros a été émis. La société incriminée conteste la démarche, envisage de saisir le tribunal administratif, ce qui est son droit. La présente délibération propose donc de régler le problème à l'amiable. Soit. Que signifie « amiable » dans cette délibération ?

- La société incriminée s'engage à accomplir la mission qui était la sienne au regard du marché. C'est un minimum.

- Elle s'engage à autoriser la ville à continuer d'utiliser les logiciels et les modules sans contrepartie financière. C'est gentil de nous autoriser à utiliser ce pourquoi nous avons payé.

- Elle s'engage enfin à fournir à la ville un an de maintenance gratuite qu'on estime à : rien, c'est toujours compris dans le prix au nom de l'obligation de réussite pour un professionnel.

La ville quant à elle, accepte de ne recevoir que 15 000 euros de dédommagements, de dire amen à tout ce que le plaignant propose et de renoncer à tout recours.

C'est ce que nous appellerons un marché de dupe.

La victime acceptant de son plein gré d'être roulée dans la farine.

Un marché de dupe qui va permettre aux Calaisiens de comprendre que vous avez une notion de la justice pour le moins à géométrie variable.

Ainsi, pour 99 euros de contraventions falsifiées, vous vous apprêtez à révoquer de la fonction publique deux agents comme vous entendez licencier trois autres salariés, des hommes qui seront avec leur famille sans aucun droit, vous vous apprêtez encore à suspendre 18 mois 2 autres agents, soit 18 mois sans droits et sans revenus, ... » (Le micro est coupé par une Natacha Bouchart survoltée qui hurle presque : « hors sujet, hors sujet » et annonce une suspension de séance). Pendant cette « explosion » l'ancien maire très calme a terminé la fin de sa phrase : « et vous avez le culot de nous demander de faire cadeau à une société qui n'a pas honoré sa mission de 154 200 euros. ». Intervient alors la suspension de séance qui voit le maire aller immédiatement chercher la bonne parole dans l'assistance auprès de, devinez qui ?

Vous aurez manqué quelques lignes de l'intervention de Jacky Hénin que nous vous livrons ici. Des propos qui auraient (au vu du déroulement) rendu madame le maire plus électrique encore. « Pour ce qui nous concerne, nous refusons de participer à une telle mascarade et voterons contre cette délibération.

Nous espérons que ceux qui ont voté sans aucun état d'âmes la mise à l'encan de la société de quatre salariés de cette collectivité, qui méritaient sûrement d'être sanctionnés mais en aucun cas d'être cloués au pilori, montreront le même sens de la justice pour cette délibération.

Quant à ceux qui prétendent encore avoir des idées sociales, se disent toujours syndicalistes, nous souhaitons qu'ils entendent la voix de tous ces enfants qu'ils vont jeter dans la misère.

S'ils ont encore un brin de fierté, qu'ils s'en aillent tête basse et ne fassent plus parler d'eux. »

La reprise du conseil s'effectue après une dizaine de minutes de suspension. Natacha Bouchart intervient alors pour rappeler que grâce à elle : « Calais est passé de l'âge de pierre à la modernité, que la gestion antérieure ressemblait à Zola... ». Mais bizarrement pas un mot sur ce sens de la justice à géométrie variable.

Carole Matrat prendra la parole pour exprimer son inquiétude sur le respect de la démocratie, et le refus fait à l'opposition de s'exprimer dans des termes convenus et en lien direct avec la délibération.

Quant à Jacky Hénin, il demanda que figure au procès-verbal de la séance le fait que la parole lui ait été retirée arbitrairement et déclara : « le maire a seul le pouvoir de police sur l'assemblée, il peut en user mais n'a pas le droit d'en abuser ».

Voulant probablement voler au secours de Natacha Bouchard, le grand Gérard Grenat intervient alors pour faire remarquer que : « ce n'est pas la première fois que l'on fait des remises de ce genre, et à mon arrivée au Sigos j'avais enregistré une demande similaire... ». Une fois de plus on constatera que seule la forme semble importer pour la majorité, le fond ne comptant pas. Patrick Allemand lui fit aimablement remarquer que : « vous étiez déjà administrateur à l'époque et nous n'avons pas eu la chance d'entendre le son de votre voix sur ce sujet ».

Suite de la p 1

- subordonner la revente dans un délai limité à une autorisation de l'organisme HLM, ou à un droit de rachat préférentiel,
- assortir cette revente d'une limitation de prix (par exemple, prix d'acquisition indexé), prévoir le versement d'un complément de prix à l'occasion de la revente du bien dans un délai déterminé. »

Le maire donna alors la parole au président de l'OPHLM, qui lut un document indiquant que l'OPHLM respecterait la loi. Nous aurons des difficultés à vous rendre compte d'autre chose, tant le propos était par trop inaudible.

Jacky Hénin précisa qu'il était au regret de constater qu'une nouvelle fois l'office n'avait pas respecté les règles fixées par la loi. Mais que s'agissant des ventes aux locataires occupants, les élus communistes et républicains y étaient favorables.

La Stella : club ou panier percé ?

Dernière délibération à mettre de l'ambiance dans ce conseil, celle relative à une nouvelle avance de trésorerie au club de Volley Ball féminin le Stella. Jacky Hénin pour son groupe déclarait : « ...La lecture des documents explicatifs figurant dans le dossier du conseil de ce soir, devait donc nous donner davantage d'éléments et permettre à chacun de se faire une opinion sincère. Je vous avoue que la lecture du dossier nous interpelle. Rien. La copie de la délibération et rien d'autre.

...C'est alors que notre attention a été attirée par une chemise de couleur rouge, dans laquelle comme par miracle nous avons trouvé les renseignements dont nous avons besoin... »

Jacky Hénin fait alors la lecture à haute voix du Nord Littoral du 18 décembre 2012 et surtout de l'article consacré au club sportif en cause. ... « La connaissance de ces faits (ceux évoqués par le journal), nous amène à considérer l'entité juridique Stella Calais en état de cessation de paiement, et son président devrait déjà avoir rencontré le président du Tribunal de Grande Instance de Boulogne-sur-mer pour entreprendre toutes les démarches nécessaires, sous peine de voir sa responsabilité personnelle engagée.

Des salaires non payés pour novembre (puisque octobre a été réglé à l'aide d'une partie de la subvention de la Région), des factures en souffrances : au moins le téléphone, des bénévoles qui ont avancé de l'argent, avec les risques que cela représente, un trou estimé à 200 000 euros, un redressement de L'URS-SAF : non encore signifié... « Les carottes semblent un peu cuites ».

D'autant que le président a annoncé l'arrêt de son mandat pour le 4 janvier 2013. Mais qu'a donc fait la ville, elle qui s'est engagée, devant

ce conseil à suivre la gestion des clubs.

Assurément l'adjoint au sport doit être parfaitement au courant, et a dû se rendre sur place.

Nous reprenons alors notre document et lisons que monsieur Demassieux est allé dans le vestiaire de la Stella, avant le match, pour dire que la ville prenait l'engagement que les salaires soient payés.

Mais quand a-t-on procédé au remplacement de monsieur Leroy par monsieur Demassieux ? Parce que nous n'avons bénéficié d'aucune information nous permettant de nous faire une opinion sincère du dossier.

Parce qu'au contraire, nous avons le sentiment d'une véritable rétention de l'information.

Parce que nous affirmons n'être engagés en rien par les engagements d'un individu qui n'a pas la qualité pour intervenir.

Parce que nous estimons de notre devoir de nous opposer à ceux qui semblent considérer le contribuable uniquement comme le couillon devant régler la note.

Parce que le versement d'une nouvelle subvention à la Stella après avoir pris connaissance des difficultés de gestion existantes peut se révéler une faute lourde pour la municipalité.

En effet, « constitue un soutien financier abusif de nature à engager la responsabilité de la collectivité, le fait pour une commune de continuer à subventionner une association dont l'activité est gravement déficitaire et de contribuer, ainsi, à masquer l'état de cessation de paiement de l'association.

Pour ces raisons, nous voterons contre la délibération et ferons valoir les droits des contribuables calaisiens en justice si nécessaire.

Nous interpellons l'autorité de tutelle.

Nous aviserons le président du tribunal de grande Instance de Boulogne-sur-mer, du non-respect des règles de gestion de cette association ».

Quid du camping municipal ?

Vint le tour de la délibération sur le nouveau camping municipal. Un camping qui devrait être installé près du pont d'ASFELD, contenir 200 emplacements et 100 places pour les campings cars, être aux normes pour personnes à mobilité réduite (c'est la loi), offrir des services le classant en 3 étoiles et coûter plus de 3 millions d'euros.

Jean-Marc Ben, Antoine Deguines, firent remarquer qu'il serait peut-être nécessaire d'attendre d'être propriétaire des terrains (ceux-ci appartiennent à la région pour lui avoir été rétrocédés par l'ETAT dans le cadre du transfert des ports NDLR). Ils firent également remarquer qu'il serait également plus judicieux de proposer un Schéma de développement d'ensemble, plutôt que d'aménager morceau par morceau.

Jacky Hénin donna son sentiment : « Voici les prémices de ce qui devrait être le futur camping municipal. Avec la recherche de la maîtrise d'œuvre, vous vous engagez dans un nouveau projet qui est estimé à 3 millions d'euros, le prix pouvant évoluer, et qui vient surtout en remplacement de la propriété communale actuelle que vous vous apprêtez à détruire. Un projet que vous entendez mener sur des terrains qui ne sont pas propriété ville, sur des terrains qui pourraient si un jour ils revenaient à la ville, représenter une formidable opportunité foncière pour

accueillir de nombreuses familles calaisiennes ou pas.

Pas de commentaires particuliers sur les chiffres, mais des réflexions sur le positionnement et sur l'aire d'accueil des campings cars. Outre le fait que vous prenez le risque d'un formidable gâchis foncier, vous entendez installer le nouveau camping à proximité de voiries que vos services trouvent particulièrement dangereux pour y être intervenu à de nombreuses reprises ces derniers temps : ralentisseurs, panneaux lumineux et parfois contrôle d'excès de vitesse. Des voiries qui ont déjà connu de nombreux accidents et même mort d'homme.

En ce qui concerne l'aire de camping -cars, vous nous laisserez avoir un doute sérieux sur son intérêt à cet endroit pour les utilisateurs, alors que d'autres potentialités s'offrent à vous.

Nous voterons contre cette délibération ».

Le maire reprit alors la parole, pour expliquer qu'il était vint de tenter de convaincre l'opposition, pour affirmer que rien n'avait été fait à Calais depuis plus de trente ans..., qu'elle faisait décider la population.... L'opposition lui fit comprendre qu'un mensonge réaffirmé à de nombreuses reprises n'en devenait pas pour autant une vérité, que c'était une chose d'invoquer la population, c'en est une autre de l'écouter.

Natacha Bouchart en plein dérapage

C'est ensuite la délibération Personnel 7 qui remit le feu aux poudres. Une délibération qui ne concernait que la mise en place d'une astreinte pour le responsable de la police municipale. Jacky Hénin, seul intervenant déclara : « que pour (lui) il s'agissait en fait d'une prime déguisée, et qu'il n'y avait aucune raison de donner une prime à ce responsable qui si l'on en croit les journaux est ignorant de ce qui se passe dans son service ». C'est Natacha Bouchart elle-même qui intervint alors sur la question des agents sanctionnés pour falsification d'amendes. « Ça n'est pas moi qui ait sollicité une enquête... Il y a eu faute et je dois prendre une décision humainement difficile... nous verrons pour qu'il y ait un accompagnement humain avec l'agence de l'emploi... avec mon adjoint à l'emploi nous tenterons de retrouver un emploi pour ces agents... ».

Des propos qui eurent le don de mettre Jacky Hénin hors de lui et l'amènèrent à déclarer : « Puisque vous abordez la question qu'il me soit permis d'évoquer le sujet. Vous adoptez une attitude particulièrement déplaisante. Vous prenez la décision seule de licencier des agents et vous venez nous expliquer qu'avec votre adjointe à l'emploi vous allez... mais de qui vous moquez vous ? La justice a, dans cette affaire, dit qu'il y avait faute, que cette faute devait être sanctionnée, mais que la sanction ne devait pas être une mise à l'écart de la société des fautifs. C'est ainsi que les peines attribuées l'ont été avec sursis et qu'il a été décidé qu'il n'y aurait pas d'inscription au casier judiciaire. C'est vous et vous seule, ensuite, qui avez décidé de demander la révocation, c'est vous qui avez mandaté la belle-mère de monsieur Demassieux au conseil de discipline pour qu'elle contrôle que tous les élus votent bien, et maintenant vous venez nous parler d'attitude humaine... ».

Natacha Bouchart, particulièrement mise en difficulté, perdit alors ses moyens : « vous êtes monsieur Hénin, un personnage odieux... jamais plus vous ne serez élu... vous vous en prenez à madame Dewet (belle-mère de Claudius Demassius), mais si vous avez un problème avec monsieur Demassieux : allez lui casser la gueule... ». C'est sûr qu'avec de tels conseils, la vie politique calaisienne risque de dérapier très rapidement.

La navette fluviale : un coût démesuré

Autre délibération à susciter débat celle aux travaux relatifs à la navette fluviale. Caroline Matrat demanda ce qu'il adviendrait des sites Brampton et Hôpital, Jean-Marc Ben se réjouit du projet, et Jacky Hénin interrogea : « Puisque la délibération concerne la navette fluviale et que nous ne disposons d'aucune information (nous ne sommes ni à la communauté d'agglomération, ni au SITAC), permettez-nous de vous interroger.

Combien tout cela va-t-il coûter ? Entre cette somme de 550 000 euros, le coût de la construction, le coût d'exploitation, le chantier de rénovation des canaux... Combien de millions d'euros, pour quel prix de revient à la place ? Par ailleurs, vous ne pouvez ignorer les tracas rencontrés par certains lors du réglage des feux du pont Curie. Qu'advient-il demain quand il faudra lever le pont Curie, lever le pont de Vic et que les circulations sur ces axes seront coupées ? Des études ont-elles été réalisées et quels éventuels aménagements pourraient être prévus ? Autant de questions simples auxquelles nous souhaiterions obtenir réponses. ».

La réponse de madame Bouchart, une nouvelle fois fort longue, effleura de nombreux sujets, comme celui d'un bon travail avec le président du SITAC (syndicat de transport), mais (ce que fit remarquer Jacky Hénin) ne répondit à aucune des questions. Philippe Blet, interpellé, lâcha que le réaménagement des berges des canaux devrait coûter la bagatelle de 5,7 millions d'euros. Une affaire qui assurément devient sérieuse puisqu'entre les 550 000 euros évoqués ci-dessus, s'ajoutent les 5,7 millions de rénovation des berges, les 800 000 euros de construction de la navette, le déficit annuel qui devra être assumé. A n'en pas douter, un prix de revient de la traversée aux alentours de 40 euros la place. Evidemment, ce ne devrait pas être le prix proposé, ce qui fera que les habitants du Calais paieront pour que quelques touristes se promènent en navette...

Les mensonges de Mme le Maire !

Sans rappeler ici tous les accrochages ayant opposé les maires de Coquelles et Calais, nous souhaiterions revenir sur le dernier en date, qui concerne le projet de construction d'une nouvelle entité commerciale sur le territoire de Coquelles. Les conséquences politiques concernant ces oppositions à répétitions ne devant pas être neutres, et ce, malgré les affirmations de Mme Bouchart.

En effet, si la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) vient d'émettre un avis favorable pour l'implantation d'un centre commercial aux abords de la Cité Europe (bâtiment qui accueillera 4 cellules dont une réservée à la marque Lidl), ce n'est pas grâce au maire de Calais qui a intimé l'ordre à son représentant mais aussi à celui de Cap Calais et du Sympac de voter contre.

Par presse interposée, elle expliquera sa position en précisant être très réservée sur la multiplication des surfaces alimentaires. « Nous n'avons pas besoin de surfaces alimentaires supplémentaires sur le territoire » argumentera-t-elle pour faire croire que ce serait le seul motif de son refus.

Mensonge, encore mensonge, qui bien sûr n'aura pas échappé au maire de Coquelles !

Comment Mme Bouchart peut-elle affirmer ainsi son opposition à la création d'un nouveau centre commercial, et approuver, en même temps l'installation d'un centre commercial « Leclercq » à Coulogne (donc sur le même territoire : celui du Calais).

Ces petites manœuvres politiciennes pourraient faire sourire, mais voilà, la situation du Calais est si dégradée, qu'il paraît coupable de refuser la création de plusieurs dizaines d'emplois.

Mme Bouchart, votre attitude désinvolte est inadmissible et surtout contradictoire selon que l'on accepte ou non de vous contredire.

Palais des congrès : Mme Bouchart, seule aux commandes ?

La création du futur Palais des congrès n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre. Rappelons d'abord que ce dossier est de la compétence de Cap Calais et non de la ville de Calais.

En conséquence ce sont toutes les communes constituant l'agglomération (Coquelles, Coulogne, Marck, Sangatte, Calais) qui sont concernées et en premier lieu les élus désignés par ces communes au sein de cet organisme.

Quelle mouche a donc piqué Mme Bouchart pour s'en prendre, comme elle l'a fait par voie de presse, au maire de Coquelles qui n'est pas favorable à ce projet (lui au moins se préoccupe des conséquences financières qui en découleraient pour ses concitoyens !).

A-t-elle oublié que le président de Cap Calais est M. Blet et non elle-même, pour vociférer comme l'a fait envers ce maire qui a toute compétence pour se prononcer ?

Ce qui apparaît comme anormal, c'est que les autres maires n'aient pas pris position sur ce dossier, du moins dans la presse locale. Nul doute que beaucoup d'électeurs de ces différentes communes seraient bien intéressés de connaître leurs positions !

C'est pourquoi, compte tenu de la réaction du Président des résidents de la plage dans la presse locale, regrettant « la perte de sang froid de la maire de Calais » nous lui suggérons d'écrire à M. Allemand, maire de Sangatte ; M. Dubut, maire de Coulogne et M. Péron, maire de Marck afin de connaître leur position, qui, bien sûr, ne peut être que le reflet de celle de leurs concitoyens. Si une telle démarche était mise en œuvre, sachez, M. Le Président, que les réponses intéresseront beaucoup les concitoyens ! Au moins une partie de la presse locale serait ravie de relater les différentes positions !